

À propos des Forges du Saint-Maurice et des Frigon

Raymond Frigon (1)

Dans l'article précédent "Étude sur les Frigon", Françoise Lewis (124) nous apprend que des demoiselles Frigon avaient épousé des maîtres forgerons œuvrant aux Forges du Saint-Maurice. Ceci nous a porté à nous demander: Y-a-t-il d'autres Frigon qui font partie de l'histoire des Forges? Et, est-ce qu'un tour d'horizon de l'histoire des Forges pourrait intéresser nos lecteurs? En ce qui concerne la présence de Frigon aux Forges, il n'est pas impossible que des Frigon y aient été employés, de temps à autre, durant les 146 années - de 1737 à 1883 - de leur existence. À notre connaissance, l'inventaire des Frigon ayant œuvré au sein de l'entreprise n'a pas encore été établi. Petite recherche pour quelqu'un intéressé à consulter les registres de la compagnie! Quant à l'histoire des Forges, faisons appel à Jacques Lacoursière, l'éminent vulgarisateur de l'histoire du Québec. Son *Histoire populaire du Québec*⁽¹⁾ recueille sur 8 pages d'excellentes bribes de l'histoire de cet établissement exceptionnel que furent les Forges du Saint-Maurice.

On y apprend, par exemple, que dès 1717 (on se rappellera qu'à ce moment François Frigon était âgé de 68 ans et Jean-François de 33 ans environ), les membres du Conseil souverain proposaient au Duc d'Orléans, en sa qualité de régent, l'exploitation des mines de fer des Trois-Rivières, qu'ils qualifient de "très bonnes et abondantes"*. La réponse royale ne se fait pas attendre: "S.A.R ne juge pas à propos de faire travailler des mines de fer. Il y en a assez en France pour en fournir tout le Canada". Monsieur Lacoursière. l'auteur, de commenter: "Voilà une façon directe de rappeler que la colonie est au service de la métropole et que son économie ne doit en rien entrer en compétition avec celle de la mère patrie!"*. Il est laissé au secteur privé de prendre la relève. En 1730, un marchand de Montréal, François Poulin de Francheville obtient un brevet lui donnant le privilège exclusif d'exploiter, pendant vingt ans, des mines de fer "dans l'étendue des terrains qui sont depuis et compris la seigneurie de Yamachiche et du Cap-de-la-Madeleine.". La production des Forges du Saint-Maurice doit commencer au mois de novembre 1733, "mais de Francheville meurt avant de voir fonctionner l'entreprise. Sa veuve, Thérèse de Couagne, tente de continuer l'opération de la compagnie, sans trop de succès: le problème majeur demeure celui de la main- d'oeuvre qualifiée".

En 1735, un nouveau maître des forges arrive de France, Pierre-François Olivier de Vézin. Il ne tarde pas à aviser qu'un haut-fourneau doit remplacer la réduction directe et qu'il faut presque repartir à neuf, entraînant un investissement de plus de 36 000 livres. "Confrontés à un investissement pareil, les actionnaires de Francheville et compagnie remettent au roi leur privilège d'exploitation et se retirent." Une nouvelle

compagnie se forme le même jour, 23 octobre 1735. Deux anciens actionnaires, François-Étienne Cugnet et Ignace Gamelin, se joignent à Olivier de Vézin pour former une nouvelle compagnie: Cugnet et Cie.

Au mois d'octobre 1737, "les Forges du Saint-Maurice sont devenues une réalité". On érige le haut fourneau, ainsi que la forge, tout prêt à fonctionner. "De Vézin a aussi fait construire un magasin pour les forgerons et le maréchal, des écuries; un magasin à fourrages et d'autres petits bâtiments pour servir de logement aux travailleurs, "assez tôt connu sous le nom 'Village des Forges'"⁽³⁾. Ainsi fut créée la première cité ouvrière du Canada⁽²⁾. Au début y habitaient des ouvriers spécialisés, recrutés parmi les sidérurgistes de la Bourgogne. Après que le fondeur Lardier "tente plusieurs fois... de mettre en opération la fonte du minerai... enfin le 20 août 1738, entre onze heures et midi, de Vézin et l'ouvrier Delorme allument officiellement le haut-fourneau...La production est moins considérable que prévue, car non seulement le débit d'eau est insuffisant pour actionner la grande roue, mais on manque de minerai. Certains actionnaires accusent de Vézin d'incapacité."

La condition aux Forges ne s'améliore pas. "La situation financière est de plus en plus précaire". L'intendant Hocquart s'inquiète. Enfin, au mois d'octobre 1741, les dirigeants des Forges présentent leur démission. "C'est la faillite! La première industrie lourde au Canada ... va passer sous le contrôle de l'État". "Le contrôle de l'État est bénéfique aux Forges du Saint-Maurice car, pour la période allant de 1741 à 1745, la production, selon les historiens Boissonnault et Bédard, s'établit ainsi: " 1 715 518 livres de fers forgé, 42 828 livres de marmites et autres ouvrages, 197 poêles à

des bombes, des canons, des mortiers, des boîtes pour pierriers et signaux...

Le 2 septembre 1749, **Pierre-François Rigaud de Vaudreuil**, gouverneur de Trois-Rivières, écrit au ministre: "*Les Forges du Saint-Maurice sont aussi dans mon gouvernement. La dépense en est extraordinaire. Elles sont mal gérées... Il y a plusieurs maîtres. Il n'en faut qu'un qui soit un directeur habile, désintéressé, ...*".

Jacques Lacoursière termine le récit en exprimant le regret que "les documents concernant l'histoire des Forges du Saint-Maurice entre 1756 et 1760 font défaut⁽⁴⁾." Il cite la conclusion qu'en tirent les historiens Boissonnault et Bédard: "L'absence d'informations reliées aux opérations de cet établissement est sans doute liée à l'administration de **Bigot** et aux procès qui lui furent intentés lors de son retour en France, simultanément à la chute de la Nouvelle-France". Suivant le Traité de Paris, en 1763, Les Forges passèrent à la couronne britannique. Cent vingt ans plus tard, en 1883, l'établissement sidérurgique le plus perfectionné en Amérique pendant les premiers cent ans, fermait ses portes, sa technologie étant

devenue obsolète.

En terminant, nous espérons que ces quelques extraits de l'Histoire populaire du Québec vous induiront à vous procurer cette œuvre, d'ailleurs très lisible, de Jacques Lacoursière, afin d'y explorer de plus près la fascinante histoire des Forges du Saint-Maurice, et autres faits saillants de l'histoire du Québec.

* "*Texte cité par Lacoursière*". "Texte de la référence citée"

(1) Histoire populaire du Québec, Jacques Lacoursière, Tome 1, Des origines à 1791, Les éditions Septentrion, Sillery, (Québec), 1995

(2) Canadian Encyclopedia, Hurtig Publishers, Edmonton, Alberta, 1985, p. 817 Les Forges Saint-Maurice, Dale Miquelon.

(3) Noms et lieux du Québec, La Commission de toponymie du Québec, Les Publications du Québec, Sainte-Foye (Québec), 1994, page.380, Les Vieilles-Forges.

(4) Lucie Frigon (56) a trouvé au site internet de l'Université de Moncton une référence à une documentation qui pourrait fournir des éclaircissements sur cette période. Le site: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/etatgen/inst-gouv/f212.html>

Nouvelles lumières sur la date de mariage de François Frigon et de Marie-Claude Chamois

Comme on le sait, les documents qui nous informeraient de la date de mariage du couple fondateur - les actes de mariage notarial et religieux - sont perdus. On a supposé que le mariage eut lieu aux alentours de l'année 1670 après que Marie-Claude fit annuler le contrat de mariage qui la liait, depuis le 16 octobre 1670, à un certain Pierre Forcier. Vu que le premier-né, Jean-François, est né vers 1674, on a supposé que le mariage avait eu lieu vers 1672. Mais voici que de nouvelles lumières viennent éclairer le sujet grâce à des papiers que Gaétan Frigon (107) a trouvés récemment dans son "grenier" et qu'il nous a remis pour qu'on les étudie. Bien que, comme nous allons le voir, la "preuve généalogique" n'est pas là, à toutes fins pratiques, on sait maintenant que le mariage fut célébré au mois de novembre 1670, après que le couple eut signé le contrat de mariage le mois précédent, c'est-à-dire à ce même mois d'octobre où Marie-Claude avait signé le contrat de mariage avec Pierre Forcier, pour ensuite l'annuler à brève échéance.

Ces renseignements se trouvent dans un document daté du 21 juin 1688, ayant trait à un stade du procès intenté à Paris contre Marie-Claude Chamois par sa mère, Jacqueline Girard. Le texte suivant tiré de ce document s'inspire sans doute des actes de mariage que Marie-Claude avait soumis comme pièces à conviction pour prouver son identité lors du procès.

" Les Filles du Roy...arrivées au Canada au mois d'aoust 1670, la partye de Talvatz y contracte mariage avec François Frigon au mois d'octobre ensuivant et fut le mariage célébré par un prêtre du séminaire de Québec faisant fonction de curé de la coste de Batiscan, dans le contrat duquel mariage elle a pris son véritable nom.... lequel mariage célébré au mois de novembre."*

Le même document jette aussi quelques lumières sur la date de départ de Marie-Claude pour la France en 1685:

"...qu'au mois de novembre 1685 elle est partye de ce pays sous l'autorité et avec la procuration de son mary pour revenir en France en la compagnie du Sr de Boyvinet lieutenant général des trois-rivières de ce pais, et arrivèrent heureusement à La Rochelle le 20 décembre ensuivant, ensuite vient à Paris où elle arriva au commencement de janvier 1686."

Cette découverte pose de nouveaux jalons qui nous rapprocheront de la réponse à la question: d'où venait François Frigon? Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

* Au procès de juin 1688, Talvatz était évidemment l'avocat de Marie-Claude. Ne pas le confondre avec Joly de Fleury, son avocat au procès devant le Parlement de Paris (la cour supérieure de France à l'époque) en avril 1693. On se souviendra que Henri-François Daguessau agissait à ce procès, en qualité d'avocat général.